



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU
MERCREDI 20 MAI 2026**

OBJET : Dénomination de rues

Délibération n° 2026-062

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE MERCREDI VINGT MAI A DIX-NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi treize mai 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : EMMANUEL MAUMUS A JEAN-MICHEL TOLDI ; JOHANN FRANCKE A AGATHE BOURRETERE ; MME Julie STEFANIAK A M. Grégoire CASSOU

EXCUSE : M. Romain VITO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette SAINT-GERMAIN

Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 25 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3 Conseillers Municipaux excusés : 1
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-28,

Vu la nécessité de procéder à la dénomination des voies publiques communales afin de faciliter l'adressage, l'intervention des services publics et des services de secours, mais également d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant qu'il convient de dénommer les deux voies actuellement dépourvues de nom,

Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer le premier numérotage des immeubles bordant ces voies ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :



Article 1 : De procéder à la dénomination de ces deux voies publiques :

- Rue située à la première intersection à droite depuis la rue des Gravieres en arrivant des Arènes en « **Passage des Ombrages** »
- Rue dite « du Lidl », reliant l'avenue du Treize juin et la rue du Souvenir Français en « **Rue de la Centrale** »

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Ampliation, de la présente délibération sera adressée aux organisations syndicales.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 20 mai 2026,

Le Maire,




JérémY MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-